

CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC LE CAUE de
Vaucluse

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard **BELLET**, M. Jean Claude **ALLEGRE**, M. André **SIGNOURET**, M. Joaquim **BRUNET**, Mme Danielle **MICHEL**, M. Daniel **FAVETIER, Adjoints ;**

M. Jean Claude **FREYCHET**, Mme Christine **TRAMIER**, Mme Claire **PHILIPPE**, Mme Sylviane **MAUTOUCHET**, M. Fabien **MONTANARI**, M. Gines **CEREZUELA**, M. Gilles **ROGIER**, M. Thierry **BLOUVAC**.

Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre **VALLET** (procuration à M. Montanari), Mme Karine **PEBRE** (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice **VIAL** (procuration Mme Philippe). M. Eric **SALVI** (procuration à M. Freychet), M. Gérard **MARCELLIN** (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé **PELLERIN**, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement global du centre du Village.

Afin de permettre aux élus de connaître exactement les tenants et les aboutissants d'un tel programme, il propose aux conseillers de conclure avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Vaucluse une convention ayant pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre d'une mission d'accompagnement de la commune de Caromb pour le lancement de ce vaste programme autour de l'espace Beffroi – Bonnaventure.

Conformément aux besoins exprimés par la commune, le CAUE de Vaucluse lui apporterait ainsi son concours à travers une mission comportant les éléments suivants :

- Elaboration d'un programme, établi selon plusieurs variantes en vue d'optimiser sa faisabilité, sur la base de logements, de logements d'artistes, d'un centre artistique et culturel, de locaux d'activités éventuels, d'un parking souterrain et de l'aménagement des espaces extérieurs.
- Elaboration de schémas de construction et d'aménagement selon plusieurs variantes, accompagnés d'estimations prévisionnelles permettant de cadrer la phase opérationnelle.

Il continue en expliquant que le CAUE de Vaucluse apporterait le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil.

Cette convention serait conclue pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission, sachant que des réunions entre la commune de Caromb et le CAUE de Vaucluse permettront de suivre son état d'avancement et d'apporter les ajustements nécessaires.

Il finit en indiquant que le CAUE de Vaucluse assurerait sur ses fonds propres, constitués notamment par les recettes de la taxe départementale CAUE, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes à la mission qui a été estimée à 7 680 €.

Seule une participation aux frais et surcoûts engendrés par la démarche, d'un montant de **3 840 €, soit la moitié du coût prévisionnel de la mission**, serait versée par la commune selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la convention
- 50 % au terme de la mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement dans les conditions précédemment exposées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 18 mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD